



Recommandation pour la coopération entre unités de sapeurs-pompiers et organisations tierces dans le domaine de l'emploi des drones

Groupe d'expérience des drones de la CSSP

Cette check-list est destinée aux entreprises et aux unités de sapeurs-pompiers qui étudient les modalités d'une coopération dans le domaine de l'emploi de drones.

Avant d'élaborer un accord, il convient de clarifier les points suivants:

- Existe-t-il dans le canton concerné un concept pour la mise en œuvre de drones lors d'interventions des sapeurs-pompiers (concept cantonal de l'instance / assurance immobilière / inspecteurat)?
- La collaboration prévue est-elle conforme au concept correspondant?

Les points suivants doivent être réglés dans l'accord

- Disponibilité du personnel et des moyens (24/7)
- Prestation de mise à disposition
- Alarme
- Transmission d'images (comment l'image ou la vidéo est affichée lors de l'intervention)
- Concept de protection des données
 - o Les images sont-elles transmises pendant l'intervention (liaison descendante) et comment?
 - o Toutes les transmissions sont-elles cryptées?
 - o Où les images sont-elles stockées (même temporairement)?
 - o Qui a accès aux images pendant et après l'intervention?
 - o Combien de temps les images restent-elles stockées (et où)?
- Les droits d'image incombent obligatoirement aux sapeurs-pompiers.
- Base légale (ce qui est autorisé, ce qui ne l'est pas)
- Les interventions ne peuvent être effectuées que sur ordre concret du chef d'intervention.
- Indemnisation lors d'interventions
- Assurance / responsabilité civile
- Accord de confidentialité
- Communications et liaisons sur le lieu du sinistre
- Rapport d'intervention

Les interventions avec des drones des sapeurs-pompiers au profit d'organisations civiles tierces ou de personnes privées ne sont pas considérées comme des interventions des sapeurs-pompiers et ne bénéficient d'aucun privilège. Elles sont soumises à la réglementation civile sur les drones. La question des assurances doit être clarifiée au préalable.